

△

(N^o 276.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 21 AVRIL 1842.

AMENDEMENT

PROPOSÉ A LA LOI RELATIVE AU CANAL DE ZELZAETE.

Il sera accordé à la province de la Flandre occidentale un subside de 550,000 francs, pour l'exécution du canal de Damme à la Mer du Nord, pour l'écoulement des eaux des Flandres.

S. FLEUSSU.

OSY.
